



Complexe A G O R A ACP
Rue du Marché aux Herbes, 105 Bte 12
B-1000 BRUXELLES

**Procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'entité « A.G.2 »
(copropriété des bureaux) tenue ce mardi 04 juin 2013 à 13 h 30
au 2^{ème} étage dans la salle Europe 1 du Complexe Agora.**

Présences :

13 propriétaires sur 21	sont présents ou représentés	soit 61,90 %
3.885 quotités sur 4.538	sont présentes ou représentées	soit 85,61 %

L'assemblée est de ce fait valablement constituée, les deux majorités du nombre de propriétaires et des quotités étant réunies.

L'assemblée nomme Madame MONMART en qualité de Présidente et de Monsieur Luc RIJPENS, Syndic, en qualité de secrétaire de la présente Assemblée.

O R D R E D U J O U R

1. Désignation de l'entrepreneur pour le remplacement des châssis existants
Aanduiding van de ondernemer voor het vervangen van de bestaande ramen

Après lecture de l'ordre du jour, Madame la Présidente demande à l'assemblée de statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour. Elle donne la parole à Monsieur De Windt, architecte, pour exposer aux propriétaires les divers devis reçus.

Monsieur De Windt Yves répond aux questions du syndic et des propriétaires présents au niveau des tableaux avec les offres remises par trois installateurs à savoir la SA ABIHOME SA CARTOFLEX SA CUVELIER.

Le point 1 : Désignation de l'entrepreneur pour le remplacement des châssis existants

Madame Monmart demande, après l'explicatif de Monsieur De Windt, aux propriétaires présents de voter sur le choix de l'entrepreneur entre Abihome, Cartoflex et Cuvelier.

Monsieur le syndic demande à l'architecte de demander l'explication de la différence du prix du point 08.04.04.03, soit dépose et évacuation des châssis et portes en bois auprès de la société Abihome.

Après le tour de table tous les membres présents ou représentés sont d'accord de désigner la société Abihome pour effectuer le travail du remplacement des châssis existants décrit dans le cahier des charges.

Voix pour : 3.885

Abstentions :

Voix contre :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 14h45.

L Rijpens
Syndic

J. M. B.

J. M. B.

G. P. H. Lautens